

PRODUITS PYLEX INC. / PYLEX INTERNATIONAL INC.

GARANTIE SUR LES PRODUITS

1. Au cours de la première année, tout produit défectueux sera échangé sans condition.
2. Cette garantie se limite au remplacement ou au remboursement du produit à son prix initial du produit et exclut tout autre frais.
3. Des frais de 20 % de dépréciation seront déduits de la valeur d'achat du produit pour chaque année d'utilisation.
4. Cette garantie se termine après cinq (5) ans à compter de la date d'achat du produit.
5. Les frais de transport sont exclus.

CONDITIONS

1. Le fini extérieur ne doit pas avoir été égratigné à la suite d'usages non recommandés, d'une mauvaise installation ou d'un manque d'entretien.
2. Le produit ne doit pas être modifié ou peinturé.
3. La garantie ne couvre pas les dommages causés par les phénomènes naturels tels que : grêle, tornade, ouragan ou autre tempête violente, feu ou autres désastres naturels.
4. L'altération normale (décoloration) de la surface et les altérations dues à la pollution atmosphérique sont exclues de cette garantie.
5. Les instructions d'installation doivent avoir été suivies.

NOTE : CONSULTER LE CODE DU BÂTIMENT LOCAL AFIN D'Y ÊTRE CONFORME.

